



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Conseil municipal du 23 mars 2022 Compte-rendu sommaire

Date de la convocation : 18 mars 2022
Nombre de conseillers : 21
Présents : 19
Absents : 1
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 20

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD ; Mme Christelle VIVERGE ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; M. Philippe BEREZIAT ; MM. Jean-Pierre PICHOD, Michel BELLATON ; MM., Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET ; M. Guillaume RIGOLLET ; Mmes Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle PERRET, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE, Florence MEUNIER ; M. Raphaël BERNARD.

Excusé ayant donné procuration :

Pierre MICHELARD donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD.

Absente excusée : Mme Julie SUBTIL.

Secrétaire de séance : Claire DOUCET.

Nombre de membres : en exercice : 21 - Présents : 19 - Représenté : 1 - Votants : 20

DÉCISIONS DE GESTION :

- **Approbation des comptes de gestion 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe "Locaux commerciaux"** - *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) APPROUVE* les comptes de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2021 de la commune de Bresse Vallons. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget Principal :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020		Part affectée à l'Investissement exercice 2021	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 2021	
	Déficit	Excédent		Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		990 888,68	990 000	1 482 757,91	2 526 643,26		1 044 774,03
Investissement		122 238,33		738 090,39	1 338 050,74		722 198,68

Budget Annexe "Locaux commerciaux" :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020		Part affectée à l'Investissement exercice 2021	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 2021	
	Déficit	Excédent		Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		111 916,01	104 454,95	14 413,32	33 633,47		26 681,21
Investissement	118 165,75			10 187,71	128 960,11		606,65

- **Approbation des comptes administratifs 2021 du budget annexe « Locaux commerciaux »** - Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : **Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés (Madame la Maire n'ayant pas pris part au vote), DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe « Locaux commerciaux » de la commune de Bresse Vallons, **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications des Comptes de gestion, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **APPROUVE** le compte administratif et arrête les résultats définitifs tels qu'ils viennent d'être résumés.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	118 165,75			7 461,06		-110 704,69
Opér. exercice	10 187,71	128 960,11	14 413,32	33 633,47	24 601,03	162 593,58
Résultat exercice		118 772,40		19 220,15		137 992,55
Totaux	128 353,46	128 960,11	14 413,32	41 094,53	142 766,78	170 054,64
Résultats Clôture		606,65		26 681,21		27 287,86
Reste à réaliser	4 903,32	0,00			4 903,32	0,00
Totaux cumulés	133 256,78	128 960,11	14 413,32	41 094,53	147 670,10	170 054,64
Résultats définitifs	4 296,67			26 681,21		22 384,54

- **Approbation du compte administratif 2021 du budget principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : **Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés (Madame la Maire n'ayant pas pris part au vote) DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du budget principal de la commune de Bresse Vallons, **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications des Comptes de gestion, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **APPROUVE** le compte administratif et arrête les résultats définitifs tels qu'ils viennent d'être résumés.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		122 238,33		888,68		123 127,01
Opér. exercice	738 090,39	1 338 050,74	1 482 757,91	2 526 643,26	2 220 848,30	3 864 694,00
Résultat exercice		599 960,35		1 043 885,35		1 643 845,70

Totaux	738 090,39	1 460 289,07	1 482 757,91	2 527 531,94	2 220 848,30	3 987 821,01
Résultats Clôture		722 198,68		1 044 774,03		1 766 972,71
Reste à réaliser	445 027,21	250 284,00			445 027,21	250 284,00
Totaux cumulés	1 183 117,60	1 710 573,07	1 482 757,91	2 527 531,94	2 665 875,51	4 238 105,01
Résultats définitifs		527 455,47		1 044 774,03		1 572 229,50

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe « Locaux commerciaux »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : **Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	26 681,21€
--	------------

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : **Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION = C	1 044 774,03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 000 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	44 774,03 €

➤ **Vote des taux des taxes directes locales pour 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : **Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : DECIDE** de maintenir les taux 2022 de la fiscalité directe locale au même niveau que 2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessous. **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	27,71%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	36,45%

➤ **Subventions 2022 aux associations**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : **Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : APPROUVE** l'attribution des subventions aux personnes morales de droit privé (associations, ...) pour l'année 2022 ; **MANDATE et AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

1. **Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze :**

Amicale des boules Cras	200 €
Amicale des boules Cras (Sub. Except. Tee-Shirts)	630 €
Amicale des mutilés anciens combattants de Cras	70 €
Amicale des sapeurs-pompiers de CRAS	1 000 €

Œuvre Nationale du Bleuets de France	76 €
Association des Parents d'Elèves	380 €
Association des Parents d'Elèves (Sub. Except : classe transplantée)	1 999 €
Bibliothèque	500 €
Club des retraités	250 €
Comité des fêtes	1 820 €
Coop école publique	1 050 €
Gymnastique volontaire	250 €
Mémoire de Cras sur Reyssouze	400 €
Transport Crassois	0 €

2. Commune déléguée d'Etrez :

Amicale d'Etrez	1 820 €
Amicale des sapeurs-pompiers d'ETREZ	1 000 €
Arbres et Nature	190 €
Club des Jeunes	250 €
Club des retraités d'ETREZ	250 €
Entente Boulistes d'Etrez	200 €
Gymnastique Loisirs	250 €
Loisirs et Cultures	290 €
Sou des écoles	380 €
Classe découverte	0 €
Temps Dance	250 €

➤ **Versement d'une subvention au CCAS pour 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : DECIDE le versement d'une subvention au CCAS pour un montant de 7 100 €, DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 à l'imputation comptable 657362, CHARGE Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2022 - budget annexe « Locaux commerciaux »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 1 UNANIMITE des suffrages exprimés : ADOPTE le budget primitif 2022 du budget annexe « locaux commerciaux ».

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	88 260,00 €	88 260,00 €
Investissement	85 287,86 €	85 287,86 €

➤ **REVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT APCP 2018-02 - Opération 119-1 : AMENAGEMENTS ABORDS ECOLE ET ESPACE SOCIOCULTUREL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) 018-02 -

Opération 119-1 : AMENAGEMENTS ABORDS ECOLE ET ESPACE SOCIOCULTUREL telles qu'indiquée dans le tableau ci-dessous.

LIBELLE		Montant AP	2017	2018	2019	2020	2021	2022
APCP 2018-02 - Opération 119-1	AMENAGEMENTS ABORDS ECOLE ET ESPACE SOCIOCULTUREL	839 150,64	1 200,00	19 787,26	7 760,16	755 890,04	14 513,18	40 000,00

➤ **CRÉATION DE QUATRE AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : DÉCIDE d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.

LIBELLE		Montant AP	2022	2023	2024	2025	2026
APCP 2022-01 - Opération 115	CIMETIERE ETUDE ET TRAVAUX	400 000	70 000	330 000			
APCP 2022-02 - Opération 186	OPERATION CŒUR DE VILLAGE CRAS	4 350 000	110 000	1 000 000	1 240 000	1 000 000	1 000 000
APCP 2022-03 - Opération 189	ESPACE D'AMENAGEMENT PARTAGE D'ETREZ	1 280 000	30 000	100 000	250 000	750 000	150 000
APCP 2022-04 - Opération 190	MODE DOUX	1 080 000	30 000	500 000	550 000		

➤ **BUDGET PRIMITIF 2022 - budget principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : ADOPTE le budget primitif 2022 en dépenses et en recettes pour le budget principal.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 562 836,88 €	2 562 836,88 €
Investissement	3 061 645,06 €	3 061 645,06 €

➤ **Logement communal « 1 place de la Salle des fêtes - Cras sur Reyssouze » – choix du locataire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : DÉCIDE de louer ce logement à Mme THEVENARD Christelle et d'établir un bail avec les conditions suivantes : Ce bail sera établi pour une durée de trois années à compter du 1^{er} mai 2022. Le montant du loyer mensuel, payable à terme échu, est fixé à 296,92 Euros. Le prix du loyer ci-dessus sera exigible sans variation du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2022. A compter du 1^{er} janvier 2023, le prix du loyer sera réévalué annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers publié chaque trimestre par l'Insee. Une caution est fixée à la somme de 296,92 €, correspondant à un mois de loyer. AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer le bail.

➤ **Enfouissement des réseaux rue des Adams Approbation des plans de financement en phase APD**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés : APPROUVE les plans de financement en phase APD des travaux d'enfouissement des réseaux prévus Rue des Adams ; AUTORISE Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tous les documents s'y rapportant.

➤ **Adhésion 2022-2024 au service économe de flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0 UNANIMITE des suffrages exprimés :

DÉCIDE D'adhérer à ce service d'Économe de flux pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2024 ; De désigner M. BEREZIAT Philippe comme « élu référent » ; De désigner Mme BREVET Cécile comme « agent référent » ; De participer à hauteur de 0,33 € par habitant et par an ; De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ». **AUTORISE** Madame la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents s'y rapportant.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h36

Date d'affichage : 18 mars 2022

Le Maire, Virginie GRIGNOLA-BERNARD

